



Rédaction d'une fiche de renseignements bancaires

Par **Yolande Bonneau**, le **24/02/2018** à **17:35**

Bonjour,

Je me suis retrouvée en situation de surendettement lors d'une demande de prêt immobilier, suivi d'un prêt professionnel.

J'ai eu ,par l'intermédiaire de mon avocat la communication de la fiche de renseignements bancaires que j'avais soi-disant remplie et qui sert de défense à la banque car elle n'avait pas à contrôler les renseignements portés dessus. Cette fiche comporte deux feuillets détachables. Sur le 1er, au recto, figurent "l'état civil" de la banque et le mien.

Au verso ,mes revenus et mes emprunts.

Sur le deuxième feuillet, au recto des renseignements sur mon patrimoine.

Au verso, des annotations du conseiller à mon propos.

Je n'ai que daté et signé le recto du 2ème feuillet. J'ignorais complètement l'existence du 1er feuillet et les renseignements portés dessus, notamment mes revenus .

Ces infos sont tapées à la machine (et non écrites de ma main. Il n'y a aucun paraphe de ma part. Est-ce suffisant pour prouver que j'ignorais l'existence de ce feuillet et des revenus commerciaux qui y figurent et qui étaient surfaits.

Je vous remercie de l'aide que m'apportera votre réponse

Par **fabrice58**, le **24/02/2018** à **17:38**

C'est plutôt à votre avocat de répondre à cette question, pas à un forum gratuit animé par des bénévoles.

Vous le payez ?